

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 FEVRIER 2023**

D.AG.23-01-02

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC
RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE ET DEUX
SALLES D'ACTIVITÉS**

Rapporteur : Fabrice VENET, Maire

Nombre de Conseillers en exercice :23

Nombre de Conseillers présents et représentés :21

Délibération réceptionnée en Préfecture le :6 février 2023

Délibération publiée le :6 février 2023

Le deux février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le vingt-six janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Didier BAU, Sandrine CROST, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Catherine BA, Jérôme ARRAMBOURG, Delphyne GISSIEN, Loïc CALARD, Estelle SEGURA

ONT DONNÉ PROCURATION :

LLAMBRICH Nathalie (pouvoir à Loïc CALARD), PAVAILLER Martine (pouvoir à Jean-Michel MASSON), PERRIN Julien (pouvoir à Thierry LONGCHAMP), PUYPE Marc (pouvoir à Marie-Claude REGACHE)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : PUYPE Camille

ABSENTE : SALMON Samuèle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

D.AG.23-01-02

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC
RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE ET
DEUX SALLES D'ACTIVITÉS**

Rapporteur : Fabrice VENET, Maire

VU le Code des Marchés Publics ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil Municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Le marché comporte 10 lots :

Lot 1 – Démolition – Maçonnerie
Lot 2 – Façades extérieures
Lot 3 – Menuiseries extérieures et intérieures
Lot 4 – Plâtreries – Peintures – Isolation – Menuiserie
Lot 5 – Plomberie – Chauffage réversible
Lot 6 – Electricité – Ventilation
Lot 7 – Revêtements de sols – PVC – Carrelage
Lot 8 – Mini ascenseur

Quinze offres ont été déposées sur la plateforme **LA VOIX DE L'AIN**. Le lot 3 était infructueux. Une entreprise qui avait effectué la visite pendant la consultation a été consultée en direct, en application de l'article R 2122-2-3° du Code de la commande publique.

Sur proposition du bureau d'études Assistance Conseil Service, chargé de l'analyse des offres, le Maire propose le classement suivant établi d'après la valeur technique (55%) et le prix des prestations (45%) :

Lot 1 – Démolition – Maçonnerie	TORNARE	105 922.27 €
Lot 2 – Façades extérieures	RENO BUGEY	57 152.92 €
Lot 3 – Menuiseries extérieures et intérieures	MENUISERIE BERAUD	78 582.00 €
Lot 4 – Plâtreries – Peintures – Isolation – Menuiserie	SALVI IOSTI	51 840.26 €
Lot 5 – Plomberie – Chauffage réversible	ALCARAZ	29 543.00 €
Lot 6 – Electricité – Ventilation	SARL CASELLA	27 326.00 €
Lot 7 – Revêtements de sols – PVC – Carrelage	HESTIA	19 104.31 €
Lot 8 – Mini ascenseur	ASCERVI	19 094.00 €

Au vu de cette analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Inscrit de priorité
001-210103784-20230202-DAG230102_BIBLI-DE
Date de télétransmission : 06/02/2023
Date de réception préfecture : 06/02/2023

- **DÉCIDE** de retenir les sociétés indiquées dans le tableau suivant:

Lot 1 – Démolition – Maçonnerie	TORNARE	105 922.27 €
Lot 2 – Façades extérieures	RENO BUGÉY	57 152.92 €
Lot 3 – Menuiseries extérieures et intérieures	MENUISERIE BERAUD	78 582.00 €
Lot 4 – Plâtreries – Peintures – Isolation – Menuiserie	SALVI IOSTI	51 840.26 €
Lot 5 – Plomberie – Chauffage réversible	ALCARAZ	29 543.00 €
Lot 6 – Electricité – Ventilation	SARL CASELLA	27 326.00 €
Lot 7 – Revêtements de sols – PVC – Carrelage	HESTIA	19 104.31 €
Lot 8 – Mini ascenseur	ASCERVI	19 094.00 €
TOTAUX		388 564.76 €

- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les lots du marché public avec les sociétés **susnommées** pour un montant de **388 564.76 € HT, soit 466 277.71 € TTC**
- **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2023.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Myriam SAINT-GENIS



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20230202-DAG230102_BIBLI-DE
Date de télétransmission : 06/02/2023
Date de réception préfecture : 06/02/2023

